

**Candidatures aux Bourses de la Fondation Thiers**  
**pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023**

Les Bourses accordées par la Fondation Thiers - Centre de recherches humanistes sont réservées à des candidates et candidats âgés de moins de trente ans au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ils doivent être doctorants dans les disciplines suivantes : Lettres classiques ; Lettres modernes françaises et étrangères ; Philosophie ; Histoire ; Histoire de l'Art ; Archéologie ; Géographie.

Ils ne doivent pas avoir soutenu leur thèse à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2022, et celle-ci doit être inscrite depuis au moins deux ans au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

On ne peut pas être candidat plus de deux fois à une Bourse de la Fondation Thiers.

Ces Bourses sont destinées à des agrégés de l'enseignement secondaire, à des archivistes paléographes, à des conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, engagés dans des études doctorales, aboutissant à une thèse rédigée en français.

Au nombre de 7, ces Bourses, destinées à financer un projet de recherche préexistant, sont d'un montant de 21 600 euros, somme versée en douze mensualités de 1 800 €.

Les candidats doivent faire parvenir à la Fondation Thiers (Centre de Recherches humanistes), 27, Place Saint-Georges, 75009 Paris, le 11 octobre 2021 au plus tard, leur dossier de candidature (dépôt à la Fondation ou cachet de la poste faisant foi). Celui-ci, en onze exemplaires, rédigé en langue française, doit comporter : 1. un c.v. ; 2. un résumé de 2 000 signes au maximum espaces compris (une page) de leur projet de recherche ; 3. un exposé de ce projet en 10 000 signes espaces compris au maximum (5 pages) ; 4. l'attestation d'inscription du sujet en thèse délivrée par les gestionnaires de l'application Step dans l'établissement de soutenance, comportant la date de cette inscription, ou une attestation d'inscription administrative en thèse délivrée par les services de la recherche et comportant là aussi la date de cette inscription ; 5. la photocopie de la pièce d'identité. Le Directeur de la Fondation Thiers - Centre de Recherches humanistes apprécie la conformité des candidatures aux conditions exigées.

Le dossier doit également être envoyé sous format électronique en pièce jointe (fondation.thiers@institutdefrance.fr).

Des lettres de recommandation (pas plus de trois), émanant notamment des directeurs de thèse, peuvent être jointes au dossier ou parvenir directement à la Fondation Thiers.

Les candidats retenus pour l'audition, après l'établissement d'une liste d'admissibilité sur dossier établie par la Commission de la Fondation, seront convoqués en novembre ou décembre 2021. Chaque audition dure trente minutes, dont quinze minutes d'exposé de son parcours et de son projet par le candidat.